

MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 10 Février 2011 à 20 h 30.

L'an deux mil onze et le dix février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LAUZERTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard REY, Maire.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Présents : AUNAC Jean Luc, BADOUC Vincent, BROTONS Patrick, CAPMAS Jean-Pierre, GIORDANA Jean-Claude, JOFRE Jacques, MILLS Amanda, PIERASCO Jean-Franck, PORTAL Sylvie, REY Bernard, REY Guillaume, .

Absente MURET Charlotte,

Excusés: DELTEIL Joëlle, MALOTAUX Jacky **Procuration :** BOILLON Catherine,

Secrétaire de séance : Patrick BROTONS.

Comptes rendus des réunions du conseil municipal des 09 décembre et 22 Décembre 2010:

Dans la délibération unique du 22 Décembre 2010, il faut comprendre budget 2010 et non 2009 pour l'autorisation de paiement des dépenses d'investissements.

Le conseil municipal après cette modification adopte ces deux comptes rendus.

1) CONVENTION ADHESION A TITRE GRATUIT AU SERVICE D'INFORMATION PUBLIQUE (SIP) MIDI PYRENEES

la Région Midi-Pyrénées a décidé de constituer une plate forme mutualisée de service en ligne (SIP - Service d'Information Publique).

Ce nouvel outil permet aux collectivités d'intégrer sur leur site Internet un guichet unique destiné à faciliter les démarches administratives, des usagers et le travail quotidien des élus et des agents.

La Région a mené ce projet en partenariat avec le CDG 82 qui est chargé de déployer cet outil en Tarn et Garonne.

Le système étant aujourd'hui opérationnel, Il nous est proposé d'intégrer et de paramétrer, gratuitement, SIP Midi-Pyrénées sur le site internet de notre collectivité.

La Région propose la signature d'une convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ACCEPTE : la proposition de Monsieur le Maire pour l'intégration du Service d'Information Publique sur le site internet de la commune et **L'AUTORISE** à signer la convention correspondante.

2) CONVENTION POUR LA RESORPTION DES ZONES BLANCHES

La commune de LAUZERTE s'est portée candidate à l'appel à projets de la Région Midi Pyrénées et du Département de Tarn et Garonne pour la mise en place d'un réseau haut débit sur la commune afin d'équiper les zones non desservies en ADSL.

La commune correspondant aux critères définis dans l'appel à projet, il convient de signer une convention pour définir les modalités et conditions selon lesquelles la Région et le Département entendent soutenir la Commune.

La dépense réelle pour la mise en place du réseau est de 11 315 € ht.

La commune percevra :

- Une subvention régionale de 6 789 € (60 % de la dépense)
- Une subvention départementale de 2 263 € (20 %)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ACCEPTE : la proposition de Monsieur le Maire et les modalités et obligations de la commune définies par la convention ; **L'AUTORISE** à signer la convention correspondante et **ACCEPTE** la subvention de la Région d'un montant de 6 789 €.

3) RENOUELEMENT CONVENTION METEO FRANCE / STATION AUTOMATIQUE RADOME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 3 novembre 2000 une convention a été signée avec Météo France pour l'implantation d'une station RADOME (Réseau d'Acquisition des Données de l'Observation Météorologique Etendue) sur la commune pour une durée de 10 ans, renouvelable.

La mise à disposition du terrain est faite à titre gratuit. Toutefois, la commune assurant l'entretien du terrain (tonte, désherbant, fauchage), Météo France verse à la commune une indemnité forfaitaire annuelle de 230,00 €.

Il convient donc de renouveler cette convention à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 10 ans.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire pour renouveler la convention avec Météo France pour une durée de 10 ans et **L'AUTORISE** à signer la convention correspondante.

4) INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 10 juin 2010, l'indemnité de gardiennage des églises a été fixée à 471.87 € annuel.

La loi des finances pour 2011 prévoit une revalorisation de 0.49 % du montant de cette indemnité, soit à compter du 1^{er} janvier :

- 474.22 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DECIDE : d'augmenter l'indemnité à compter du 1^{er} janvier 2011 qui sera de 474.22 €

Questions diverses :

• travaux rues troisième tranche :

le phasage ne semble pas avoir été intégré par le conseil général au titre des subventions à percevoir pour ce projet. Monsieur le maire expose qu'une réunion de travaux est prévue prochainement avec les services compétents et signale que les subventions initialement prévues seront honorées.

• Maison de retraite :

Il a été porté à la connaissance du conseil d'administration de la maison de retraite qu'un avis défavorable avait été émis par la commission départementale de sécurité. Monsieur le Sous-Préfet ainsi que Monsieur le Maire donneront toutefois un avis favorable de manière à permettre de faire une étude de construction nouvelle ainsi que de rétrocession / vente de ces immeubles.

- **Location grange REYGASSE :**

Il est porté à la connaissance du conseil municipal qu'il serait possible de louer la grange de Monsieur REYGASSE Jean pour entreposer du matériel actuellement stocké à l'ancien abattoir de palmipèdes gras. Cette location pourrait s'effectuer moyennant un loyer mensuel de 50€. Le conseil municipal délibèrera ultérieurement.

- **Commission travaux :**

Elle se réunira le 03 Mars 2011 à 20h30 à la mairie.

- **Commission finances :**

Elle se réunira le 10 Mars 2011 à 14h30 à la mairie.

- **Feu d'artifice :**

Monsieur GIORDANA expose qu'un nouveau concept de feu d'artifice existe aujourd'hui, avec 15 M de recul seulement pour le public, permettant une exploitation dans un milieu plus restreint (place...). ce sujet sera abordé lors de la réunion de la commission des travaux.

- **Plaques de numérotation des maisons dans les rues du village :**

La commande sera passée : plaques émaillées fond ivoire, numéros couleur bordeaux sans ombrage. Deux trous de fixation. Environ 500 plaques pour 3300€.

- **Installation TNT sur réémetteur à « amat » , zone d'ombre :**

L'étude est en cours, un devis est fourni pour 8 968€ HT. Ce dossier sera étudié lors de la commission de travaux.

Monsieur BROTONS souhaite que la convention de participation des particuliers lors de l'installation du premier réémetteur soit mise à disposition pour permettre une identification plus rapide des éventuels intéressés.

- **Travaux rues 3^o tranche :**

Monsieur JOFRE expose que les seuils des portes, les compteurs et regards sont en cours de réalisation.

- **Vestiaires :**

Les travaux sont bien avancés. Les aménagements intérieurs sont en cours, douches, sanitaires, électricité. La cloison mobile n'est pas livrée.

- **Voirie :**

Le point est en cours et doit être fourni à la communauté de communes très rapidement.

- **Travaux à l'arché :**

Le Syndicat des eaux a débloqué la somme de 34 000€ HT pour la réalisation de ces travaux.

- **Chemins ruraux de « Badaillac » et de « Pech de Gachou » :**

La commission de travaux examinera ces dossiers.

- **Office de tourisme :**

Monsieur GIORDANA expose les difficultés rencontrées avec la communauté de communes pour une saine et intelligente gestion de l'office de tourisme et du Syndicat d'initiative du Bourg de Visa, désormais complémentaires. L'assemblée générale de l'OT aura lieu le lundi 07 mars à la mairie de Lauzerte. (21 h)

- **Schéma départemental Etablissements Publics de Coopération Intercommunaux :**

Ce schéma (commission d'élus issue de l'association des maires ou liste concurrente) sera arrêté au 31/12/2011 et la mise en place sera d'environ 2 ans (horizon 2013).

• **Eglise de Cadamas :**

Monsieur CAPMAS expose qu'une fenêtre est en mauvais état. La commission de travaux examinera le projet de restauration ou de changement.

• **Mur du cimetière Cadamas :**

Monsieur CAPMAS expose qu'une partie de mur du cimetière de Cadamas est demeurée en mauvais état. (pour environ 2 m²) La commission de travaux examinera ce projet de restauration (régie ou entreprises).

• **Utilisation de la salle de Nouguy :**

Il est devenu nécessaire de créer une convention d'utilisation des locaux, aussi bien pour les associations que pour les particuliers.

• **PLU :**

Monsieur PIERASCO expose que de nouvelles modifications seraient à intégrer dans la modification du PLU. Ces travaux seront repris après le vote du budget 2011.

La parole est donnée à l'assistance :

Sans objet.

Prochaine réunion du conseil municipal :

Elle sera communiquée après la réunion de la commission des travaux.

Le secrétaire de séance,

Patrick BROTONS.